

# Tri'mestriel

Le magazine d'informations du  
[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)

Janvier 2024 #06



Le SIETREM vous invite  
à visiter son centre de tri !



**Semaine Européenne de la  
Réduction des Déchets - P. 6/7**



**Collecte des encombrants  
sur rendez-vous - P. 8**



**Tri à la source  
des biodéchets - P. 9**

# Une année riche en perspective !

Comme le veut la tradition, je profite de ce mois de janvier pour vous adresser mes meilleurs vœux. Que cette nouvelle année soit remplie de petits et grands moments de joie !

En 2024, un nouveau chapitre s'écrira pour le SIETREM puisque de nombreux services et projets structurants vont être entrepris. Ainsi, comme vous pourrez le découvrir en parcourant les pages qui suivent, je suis heureux de vous annoncer que le service de collecte des encombrants sur rendez-vous, qui a largement fait ses preuves depuis plus d'un an dans 3 communes du territoire, va être étendu à 10 nouvelles villes.

De plus, de nombreuses bornes dédiées aux cartons seront déployées à l'échelle du territoire pour vous permettre de trier plus facilement ce type de déchets. Quant aux biodéchets, des solutions de tri à la source seront proposées par le SIETREM, comme le prévoit la loi. Mon équipe et moi-même souhaitons attendre la fin de l'expérimentation initiée au printemps dernier pour mettre en œuvre le dispositif le mieux adapté à vos besoins et le plus économique. Je peux d'ores et déjà vous dire que le compostage, collectif ou individuel, est l'une des solutions les plus vertueuses pour valoriser ce type de déchet.

Concernant l'accueil en déchetterie, je vous annonce qu'un important travail de refonte de la signalétique sera mené dans les mois à venir.

Autre chantier de grande envergure : la rénovation des fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Énergétique qui, en raison de leur vétusté, devront être remplacés dans les années à venir. Préalablement, j'ai souhaité qu'une concertation publique soit menée pour associer la population. Les grandes lignes de ce projet sont consultables sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr).

**En 2024,  
de beaux projets  
et de nouveaux services  
seront proposés  
à la population**

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que nous explorons actuellement une piste pour acquérir un terrain qui nous permettrait d'implanter une plateforme de compostage des déchets verts et de valorisation des biodéchets ainsi qu'une nouvelle déchetterie. J'espère pouvoir vous donner des nouvelles positives sur

ce sujet dans les mois à venir.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous renouvelle tous mes meilleurs vœux ! ■



*Bien fidèlement*

**Christian ROBACHE**  
Président du SIETREM,  
Vice-Président du  
Département de Seine-et-Marne,  
Maire de Montévrain

**Trimestriel #6** - janvier 2024

Directeur de la publication : Christian ROBACHE  
Directeur délégué : Benoît BREYSSE  
Pilotage, rédaction : Service communication du SIETREM  
Conception, réalisation : Studio V.Graph  
Impression : Roto France. Impression sur papier recyclé

*Je ne jette pas, je trie.*

0 800 770 061

Service & appel  
gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



## Unité de Valorisation Energétique (UVE)

# Travaux de modernisation des équipements

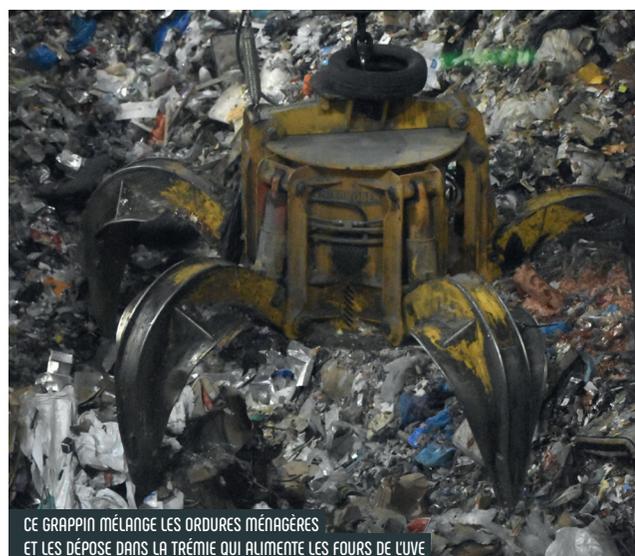
En raison de la vétusté des fours d'incinération de l'Unité de Valorisation Energétique, le SIETREM va procéder à des travaux d'amélioration et de modernisation de son patrimoine industriel et notamment des fours d'incinération. Le remplacement de ces installations par des équipements à la pointe de la technologie permettra une gestion toujours plus efficace et plus responsable du traitement des ordures ménagères. La rénovation des fours limitera l'impact environnemental de l'usine, optimisera les performances énergétiques et permettra notamment d'alimenter le futur réseau de chaleur de façon plus efficiente.

Dans ce projet de modernisation, le SIETREM a pensé l'outil en fonction des besoins actuels et à venir de son territoire et des éventuelles coopérations avec des collectivités voisines.

Christian ROBACHE, Président du SIETREM, et son équipe ont souhaité volontairement mener une phase de concertation préalable pour associer la population en amont de ce chantier.

Il est à noter que les grandes lignes de ce projet, adressé à la Préfecture de Seine-et-Marne courant décembre 2023, est disponible sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr).

Une réunion publique de lancement sera organisée dans les semaines à venir. A cette occasion, la population pourra s'exprimer sur ce sujet et faire part de ses éventuelles remarques. Le lieu et la date de cette réunion vous seront communiqués prochainement.



CE GRAPPIN MÉLANGE LES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES DÉPOSE DANS LA TRÉMIE QUI ALIMENTE LES FOURS DE L'UVE

A l'issue de la phase de concertation qui comportera des ateliers thématiques, des permanences et des réunions, un bilan sera publié. L'objectif de cette démarche est d'informer et de sensibiliser la population ■

Plus d'infos  
sur le site [sietrem.fr](http://sietrem.fr)



# Dans les coulisses du centre de tri



## Le saviez-vous ?

Pour les visites guidées individuelles, **réservez vos places sur le site [sietrem.fr](https://sietrem.fr)**

(visite gratuite, chaussures confortables et fermées obligatoires. Stationnement sur le parking du siège du SIETREM, situé en face du centre de tri : 3, rue du grand Pommeraye à Saint-Thibault-des-Vignes).

Comme annoncé dans le précédent numéro de ce magazine, Christian ROBACHE, Président du SIETREM et son équipe ont souhaité ouvrir les portes du centre de tri au grand public afin de sensibiliser les habitants à l'importance du recyclage. Aussi, depuis le mois d'octobre 2023, des visites mensuelles sont organisées par les équipes du syndicat. Les participants découvrent le processus de tri depuis le déchargement des camions de collecte jusqu'au départ des matières triées vers les usines de recyclage. Grâce au parcours ludique, interactif et pédagogique, la visite est accessible à un large public.



Cet équipement est régulièrement présenté aux élèves des établissements scolaires du territoire, aux structures municipales, intercommunales ou associatives. En 3 mois, ce sont environ 500 personnes qui ont pu découvrir cette usine à la pointe de la technologie ■

Toute demande de visite de groupe doit être adressée par mail au SIETREM à l'adresse [sietrem@sietrem.fr](mailto:sietrem@sietrem.fr).

## Respectez les consignes de tri !

Trop souvent, des déchets non conformes aux consignes de tri sont retrouvés par les personnels de l'usine. **Seuls les emballages sont acceptés dans le bac de tri.**

Il est rappelé que les déchets de soin doivent être triés par les patients et stockés dans des boîtes à aiguilles qui sont remises gratuitement dans toutes les pharmacies sur présentation d'une ordonnance. Une fois pleines, les boîtes à aiguilles sont à apporter dans un point de collecte. Une liste des différents points de collecte ainsi que leur localisation est disponible sur le site de l'éco-organisme DASTRI - [dastri.fr](http://dastri.fr) ■



CES DÉCHETS DE SOIN ONT ÉTÉ RETROUVÉS SUR LA CHAÎNE DE TRI. CELA EXPOSE LES PERSONNELS À DES BLESSURES OU DES CONTAMINATIONS, D'OÙ L'IMPORTANCE DU RESPECT DES CONSIGNES DE TRI.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

## CONSIGNES DE TRI

*Tous les emballages et papiers se trient*



Emballages métalliques



Tous les papiers



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Briques alimentaires



Cartonnettes et petits emballages en carton (les plus volumineux d'entre eux sont à découper en morceaux)



**À DÉPOSER EN VRAC, BIEN VIDÉS ET NON IMBRIQUÉS DANS LE BAC OU LE PAVE\* JAUNE.**



**Les pots, barquettes, films en plastique et les petits emballages en métal se trient aussi !**

\*POINT D'APPORT VOLONTAIRE ENTERRÉ

## SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)



# Réduire avant de recycler



Du 18 au 26 novembre 2023, plusieurs animations étaient organisées sur le territoire du SIETREM dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) qui avait pour thème cette année la réduction des emballages.

Les festivités ont commencé le samedi 18 novembre au siège du syndicat avec la journée « mission 0 emballage ». Au programme : fabrication de savons et de produits ménagers à partir d'ingrédients naturels, animations Furoshiki\* et Kokedama\*\*, atelier achats éco-responsables...

A cette occasion, les personnels du SIETREM accompagnés d'intervenants ont incité le public à diminuer l'utilisation d'emballages ■

\* (Technique de pliage de tissu utilisée pour emballer des cadeaux et ainsi éviter le papier jetable)  
\*\* (plante cultivée dans une sphère de terre entourée de mousse, ne nécessitant aucun pot en plastique)

Les 20 et 23 novembre, un atelier zéro déchet et un stand sur la nocivité des produits ont été animés par des agents du syndicat au magasin Leroy Merlin de Collégien.



ATELIER COMPOSTAGE ORGANISÉ PAR LA VILLE DE MONTÉVRAIN

LORS DE LA JOURNÉE « RÉDUCTA POUBELLE », LES HABITANTS ONT FABRIQUÉ DES SABLÉS À PARTIR DE CHAPELURE



FABRIQUER DES DÉCORATIONS À PARTIR D'ÉLÉMENTS NATURELS PERMET DE LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS. PENSEZ-Y !



UN ATELIER COUTURE POUR INCITER À RACCOMMODER AU LIEU DE JETER A ÉTÉ PROPOSÉ AU PUBLIC !

**Au total,**  
environ 270  
personnes  
ont participé  
aux différentes  
animations proposées  
lors de cette semaine.



Les équipes du SIETREM félicitent tous les acteurs ayant contribué à la réussite de cet événement et ont été particulièrement touchées par tous les messages de remerciements. Bravo aux habitants pour leur investissement et leur participation active en faveur de la réduction des déchets ■

Une animation a eu lieu au marché de Chelles où les habitants ont pu en apprendre davantage sur la bonne gestion des déchets. De plus, des animations étaient proposées par la Mairie de Champs-sur-Marne, à l'éco-lieu Georges Braque.

Enfin, pour clore cette semaine, un atelier compostage était proposé par la commune de Montévrain le samedi 25 novembre, en présence de Christian ROBACHE, Président du syndicat et des élus de la commune. Ce même jour, les agents du service prévention du SIETREM ont animé des ateliers anti-gaspillage alimentaire, réemploi et compostage lors de la journée « Réduc'ta pouvelle » organisée par l'Office de tourisme de Marne et Gondoire ■

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS

LE SERVICE S'ÉTEND À 10  
COMMUNES SUPPLÉMENTAIRES

Depuis plusieurs mois, la collecte des encombrants s'effectue uniquement sur rendez-vous dans les communes de Chelles, Courtry et Champs-sur-Marne. Suite aux bilans concluants et aux retours positifs des habitants, le SIETREM a proposé à l'ensemble des communes de son territoire d'opter pour cette organisation. Ainsi, en 2024, plus d'un tiers du territoire sera concerné par ce service dont l'entrée en vigueur s'échelonnera sur plusieurs mois :

- **En avril 2024**, il s'étendra aux communes de Brou-sur-Chantereine, Chanteloup-en-Brie, Dampmart et Saint-Thibault-des-Vignes.
- **En juin 2024**, ce sont les habitants de Conches-sur-Gondoire, Guermantes et Montévrain qui seront concernés.
- **En octobre 2024**, les communes de Bussy-Saint-Martin, Montfermeil et de Vaires-sur-Marne viendront s'ajouter à la liste des villes qui bénéficient de ce service.

Dans les années à venir, les autres communes qui se seront portées volontaires pourront accéder à ce service qui se substitue à la collecte classique à date fixe.



DE NOMBREUX  
AVANTAGES À LA CLÉ

La collecte des encombrants sur rendez-vous permet d'optimiser les tournées des bennes tout en offrant un service personnalisé et adapté aux besoins de la population. Cette organisation permet de pallier certaines difficultés rencontrées avec la collecte classique à date fixe telles que les points de collecte imposants, les problématiques de salubrité liées au nombre important de déchets non conformes, le coût élevé du ramassage par les services de la ville des déchets non acceptés, la fréquence non adaptée aux besoins, le désordre généré par les fouilles intempestives... Elle évite le problème de stockage dans les locaux propreté des immeubles. En effet, en évacuant plus régulièrement les objets encombrants, la quantité à présenter est moindre, ce qui limite la gêne occasionnée sur le domaine public ■

POUR COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DE CE SERVICE



Une vidéo pédagogique est à votre disposition sur :  
[www.sietrem.fr/je-gere-mes-dechets/je-trie-mes-dechets/les-consignes-de-tri/encombrants/](http://www.sietrem.fr/je-gere-mes-dechets/je-trie-mes-dechets/les-consignes-de-tri/encombrants/)  
Une communication par voie d'affichage, sur les réseaux sociaux et le site internet sietrem.fr sera réalisée. Tous les habitants concernés par ce service en 2024 recevront un courrier et une plaquette d'informations dans leurs boîtes aux lettres.

## Loi AGECE

# Tri à la source des biodéchets : on fait le point !

En tant que particulier, serai-je obligé de trier mes déchets alimentaires ? Quelles solutions seront mises en place en 2024 ? De nombreuses questions se posent sur le tri à la source des biodéchets. Voici ce qu'il faut retenir :

## La loi AGECE, qu'est-ce que c'est ?

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGECE) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. La gestion des biodéchets est un point abordé par ce texte.

## Le tri à la source des biodéchets, le vrai du faux

Malgré les informations qui peuvent parfois circuler, la loi AGECE n'impose pas aux habitants de trier leurs déchets alimentaires biodégradables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. En revanche, elle impose aux collectivités territoriales, et donc au SIETREM, de proposer une solution de tri des biodéchets aux habitants. Le Syndicat remplit déjà et depuis plusieurs années cette obligation en proposant des composteurs.

## Des solutions proposées dès le printemps 2024

Afin de se conformer au mieux à cette réglementation, le SIETREM expérimente depuis mars 2023 une gestion différenciée des déchets alimentaires biodégradables sur 3 communes volontaires du territoire : Bussy-Saint-Georges (dans le quartier du centre-ville), Gournay-sur-Marne et Lognes (dans le quartier Le Village).



À l'issue de cette expérimentation qui prendra fin au printemps 2024, des solutions de tri à la source spécifiques et adaptées à chaque typologie d'habitat seront déployées prochainement, à l'échelle de tout le territoire du syndicat. Les services du SIETREM reviendront vers vous dans les semaines à venir pour vous présenter les modalités de gestion de ce type de déchets.

D'ores et déjà, le syndicat propose plusieurs solutions pour que les habitants puissent composter leurs biodéchets :

### › Des composteurs individuels pour les habitats pavillonnaires :

Pour cela, il vous suffit de réserver un composteur sur le site internet [sietrem.fr](http://sietrem.fr) ou sur l'application mobile SIETREM. Le syndicat prend à sa charge 62 % du prix d'achat. Une participation financière de 20 € vous sera demandée.

### › Des composteurs partagés dans les logements collectifs :

Le SIETREM accompagne gratuitement les résidences souhaitant mettre en place ce mode vertueux de gestion des déchets. **Plus d'informations sur [sietrem.fr](http://sietrem.fr)** ■



Apport volontaire

# VALORISEZ vos déchets grâce aux déchetteries

Il est vivement recommandé de privilégier l'apport en déchetteries pour l'élimination de vos déchets volumineux tels que les meubles, matelas, canapés... Ils seront alors valorisés en de nouveaux objets, ce qui permettra de préserver les ressources naturelles.

En revanche, lorsque vous optez pour la collecte des encombrants, aucun tri ne peut être réalisé. Dans ce cas, vos déchets sont envoyés à l'unité de valorisation énergétique où ils sont incinérés ■

## Besoin d'un badge d'accès aux déchetteries ?

Les demandes de badges d'accès aux déchetteries du SIETREM sont à effectuer en ligne sur le site internet **sietrem.fr** ou sur l'application **SIETREM**.



### LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE



- › Bois - Cartons, journaux et magazines
- › Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages
- › Déchets électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateurs, fours, ordinateurs, télévisions, outillages électriques, téléphones...
- › Déchets dangereux des ménages : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols toxiques vides, produits phytosanitaires, radiographies, cartouches d'encre... (10 pots ou bidons de 25 litres max. par mois et par foyer)
- › Encombrants et mobiliers : sommiers, canapés, plastiques...
- › Ferrailles et métaux non ferreux - Gravats
- › Huiles de cuisson organiques, huiles minérales : moteurs... (10 litres par mois et par foyer)
- › Pneumatiques VL : pneus et jantes séparés (8 par an et par foyer)
- › Piles - Textiles - Verre - Polystyrène (sauf sur la déchetterie de Croissy-Beaubourg)
- › Petits extincteurs de 2 kg maximum (uniquement sur la déchetterie de S<sup>t</sup>-Thibault-des-Vignes)
- › Jouets, articles de sports et de loisirs, outils thermiques de bricolage et de jardin

Retrouvez les horaires, les adresses des déchetteries et les déchets refusés sur le site **sietrem.fr** et sur l'application mobile **SIETREM**.



### COLLECTE DES ENCOMBRANTS - RAPPEL DES CONSIGNES

Il est rappelé que les pièces de véhicules, les déblais et gravats, décombres et débris, les fils de fer barbelés et grillages, les déchets de jardins et végétaux, les ferrailles lourdes, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) ne sont pas acceptés à la collecte des objets encombrants. Sont également interdits les détritrus et objets ménagers qui, par leurs dimensions, leurs poids ou leurs caractères dangereux, ne peuvent pas être manipulés par le personnel de collecte (déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques : batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants, etc.).

## Outils numériques

# Le site internet fait peau neuve

Afin d'accompagner au mieux les habitants dans la bonne gestion de leurs déchets, Christian ROBACHE, Président du SIETREM et Benoît BREYSSE, Vice-Président en charge de la communication et des actions de pédagogie, mènent depuis le début de leur mandat, une politique de modernisation des supports de communication du syndicat. C'est ainsi que depuis le début du mois d'octobre 2023, un tout nouveau site internet est à la disposition des habitants.

Nouvelle interface, nouvel habillage et nouvelles fonctionnalités... la navigation a été repensée et facilitée afin que les usagers puissent obtenir toutes les informations pratiques en quelques clics. L'objectif : mettre en avant le geste de tri de la population et présenter le rôle et les missions du syndicat. Pour cela, de nombreux services sont désormais disponibles : calendriers des collectes par adresse, formulaire de commande et de maintenance des bacs, demandes de badges d'accès aux déchetteries, agenda des manifestations... Un service de paiement des composteurs en ligne sera également prochainement mis à disposition ■



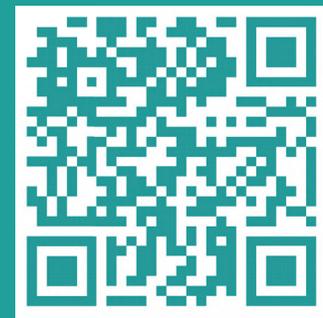
En décembre 2023, les éco-agents ont présenté le nouveau site internet et l'application aux habitants, notamment à la médiathèque Gérard Billy de Lagny-sur-Marne, au marché de Noël de Marne et Gondoire et au centre commercial Bay 2.



## La bonne gestion des déchets sur votre smartphone

Retrouvez l'ensemble des services du SIETREM sur la nouvelle application SIETREM, disponible sur l'App Store et Google Play.

Téléchargez l'application du SIETREM en scannant ce QR code.





**GÉRER SES DÉCHETS,  
C'EST AUSSI SIMPLE QUE ÇA !**

**CONNECTEZ-VOUS  
SUR SIETREM.FR**

**DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION SIETREM DISPONIBLE  
SUR GOOGLE PLAY ET L'APP STORE.**



**0 800 770 061**

Service & appel  
gratuits

[www.sietrem.fr](http://www.sietrem.fr)  
[info@sietrem.fr](mailto:info@sietrem.fr)



*Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 & de 14h00 à 17h30*